



## Délibération n°12 – Plan d'action Agenda 21

Bien sur, nous validons ce plan d'action.

Cependant, cette délibération nous permet d'aborder l'urgence du réchauffement climatique et à l'urgence à concrétiser la transition énergétique.

Les objectifs de la France sont ambitieux : en 2050, nous devons réduire de 50 % la consommation d'énergie par rapport à 2012, plus proche de nous en 2030 nous devons être parvenus à diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012, à porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. Nous devons aussi réduire des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990.

Cette transition énergétique est difficile à mettre en œuvre, il est en effet plus facile de se fixer des objectifs que de les atteindre.

Toutefois, personne ne pourra échapper à l'effort : entreprises, services publics, collectivités, foyers ou individus. En tant que collectivité, nous disposons de leviers qui peuvent contribuer à débloquent des résistances. Pour grande partie ces leviers nous les retrouvons dans le plan d'action présenté aujourd'hui.

Un point <sup>handicap</sup> quand même qui me semble <sup>pour</sup> manquer et qui est essentiel à la transition énergétique ce sont les déplacements. <sup>pas assez pris en compte</sup> et la mobilité.

• baser les relations citoyennes.